



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024 – 20H30

Le 12 septembre 2024 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

13 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MALLE Stéphanie- Mme MONTEILLER Evelyne

Excusés : M Jean Baptiste GIRAUD- Mme Solen RIOU

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Laurent LHOMME

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 11 juillet 2024

Délibération : Indemnité de déneigement pour l'hiver 2023-2024

Délibération : Vote d'une subvention à Hauts Lyonnais

Délibération : Acquisition de terrains auprès des conjoints Bonnier

Délibération : Acquisition de terrains auprès des conjoints Laval

Délibération : Approbation de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône

Délibération : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYDER pour la période 2026/2028

Délibération : Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le Centre de Gestion du Rhône dans le cadre d'une convention unique

Délibération : Adhésion au contrat d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administratives des dossiers de sinistres par le centre de gestion du Rhône

Délibération : Création d'un emploi permanent à temps non complet (33/35^{ème}) d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Questions diverses

Compte rendu des commissions et réunions

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2024.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :

Méletterie Fayolle 69590 St Symphorien sur Coise	Fourniture d'une boîte à livres pour l'espace de détente et de loisirs à l'argentière	1 380.00€ HT
IML 69850 St Martin	Bulletin municipal 2024	3 360.00€ HT

en Haut		
SARL Faure Thomas et Pascal 42140 St Denis Sur Coise	Travaux plomberie sanitaire aménagement local sise 3 Place de l'église	5 566.49€ HT
EURL GP Electricité 69610 Aveize	Travaux électriques aménagement local sise 3 Place de l'église	4 282.00€ HT
Climo Confort 69850 st Martin en Haut	Installation et mise en service d'une pompe à chaleur pour local sise 3 Place de l'église	11 000.00€ HT
Azergo 69390 Vourles	Fauteuil secrétariat de mairie	611.15€ HT
EURL GP Electricité 69610 Aveize	Travaux dans les bâtiments communaux suite à la vérification des installations électriques suite au passage du bureau de contrôle	947.00€ HT

Délibération n°2025-09-01 : indemnité de déneigement pour l'hiver 2023/2024

M Thollet Roland, étant concerné par cette affaire, n'a pas pris part à cette décision, il s'est retiré et n'a donc pas participé au vote.

M Jean Yves BLANCHARD informe de la réunion de la commission voirie qui propose de confier encore pour les deux prochaines années le déneigement en campagne des chemins communaux aux agriculteurs. Il rappelle que pour le secteur de l'argentière, c'est l'entreprise SARL Chillet Samuel qui intervient. La commission propose d'indemniser au taux horaire de 38€ de l'heure (+3€). Pour l'hiver 2023/2024, trois agriculteurs ont déclaré pour 6 heures. M Thollet Roland informe qu'il y a de moins en moins de neige mais que les pluies verglaçantes sont plus nombreuses et dangereuses. M le Maire précise que la commune utilise du sel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, valide cette indemnité de déneigement à 38€ l'heure soit un total de 228€.

Délibération n° 2024-09-02 : vote d'une subvention à Hauts Lyonnais

M le Maire informe que l'association Hauts Lyonnais a versé sa participation pour l'acquisition des robots. L'association a transmis la liste des adhérents mineurs pour une demande de subvention en 2024. 30 adhérents sont concernés.

M le Maire présente les dépenses pour l'année 2022 et 2023 pour l'activité foot. Ces états seront transmis à l'association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 1 200€ à Hauts Lyonnais.

Délibération n° 2024-09-03 : Acquisition de terrains auprès des consorts Bonnier

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits ont été prévus au budget primitif pour l'acquisition de terrains afin de programmer des opérations d'aménagement sur le centre bourg.

Il rappelle que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit des orientations générales et notamment pour le développement urbain avec un développement communal prioritairement axé sur le centre bourg.

Il indique que pour le développement du village, la maîtrise foncière est nécessaire.

Il rappelle que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, les orientations d'aménagement et de programmation ont défini des secteurs soumis à orientations d'aménagement dont le secteur 2 du Bourg afin de permettre une mixité de l'offre en logements. Les parcelles cadastrées section C 64, 701 et C 575 sont concernées par l'aménagement de la zone Aub « au bourg ouest » du secteur 2 Bourg. Et, elles doivent être aménagées en même temps. Soit la commune pourra procéder à l'aménagement de cette zone, soit elle pourra fait appel à un aménageur foncier.

Il expose au conseil municipal qu'il a rencontré la majorité des propriétaires des parcelles C 64 et C 701. L'indivision ne souhaitant pas aménager elle-même ces parcelles, elle propose à la commune d'Aveize de les acheter. Il a été convenu que le prix serait de 30€ le m².

L'indivision composée de M Bonnier Bernard, Mme Blanc née Bonnier Marie Antoinette, M Bonnier André, Mme Fayolle née Bonnier Marie Claude, Mme Morel née Bonnier Annick, M Bonnier Alain, Mme Villard née Bonnier Magali, propriétaires en indivision simple des parcelles cadastrées section C 64 (3615 m²) et C 701 (109m²), sont prêts à céder ces terrains à la Commune d'Aveize au prix convenu soit 30€ le m².

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces parcelles de terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces parcelles de terrains cadastrées section C 64 et 701 au prix de 30€ le m², autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte définitif de cette acquisition auprès de la SARL THIOLLIER ASSOCIES Notaires 16 place de la République 69590 St Symphorien sur Coise.

Délibération n° 2024-09-04 : Acquisition de terrain auprès des conjoints Laval

Il expose au conseil municipal qu'il a rencontré M LAVAL Henri, représentant l'indivision propriétaire de la parcelle C 575. L'indivision ne souhaitant pas aménager elle-même cette parcelle, elle propose à la commune d'Aveize de l'acheter. Il a été convenu que le prix serait de 30€ le m².

L'indivision composée de M LAVAL Joseph, Mme SEVE née LAVAL Marie-Noëlle, M LAVAL Paul, M LAVAL Henri, propriétaires en indivision simple de la parcelle cadastrée section C 575 (827 m²), est prête à céder ce terrain à la Commune d'Aveize pour un prix de 30€ le m².

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle de terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de cette parcelle de terrain cadastrée section C 575 au prix de 30€ le m², autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte définitif de cette acquisition auprès de la SARL THIOLLIER ASSOCIES Notaires 16 place de la République 69590 St Symphorien sur Coise.

Délibération n°2024-09-05 : Approbation de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

M. le Maire informe que la commune doit procéder, à chaque rentrée scolaire, au recensement des enfants en âge scolaire résidant sur la commune. Pour mener à bien ce recensement, la commune peut solliciter la CAF du Rhône en vue d'obtenir la liste intégrale des enfants de 3 à 16 ans, pour lesquels les parents résident dans la commune et en assurent la charge. Une telle

demande ne peut être formulée que par le maire de la commune auprès de la CAF de son département. La commune doit signer une convention de partenariat avec les services de CAF qui précise les modalités de transfert des données. Une fois la convention signée par les parties, la CAF partagera la liste. Le but étant de comparer cette liste avec les listes des enfants scolarisés ou instruits en famille et voir s'il y a des cas potentiels d'évitement scolaire. Dans ce cas, un signalement sera à faire auprès des services de l'éducation nationale qui vérifiera ces informations.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le maire à la signer.

Délibération n°2024-09-06 : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYDER pour la période 2026/2028

Monsieur le Maire, informe que pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le Syder propose un nouveau groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2028 ouvert aux collectivités qui le souhaitent pour une exécution à compter du 01/01/2026.

La commune est éligible aux TRVE (tarifs réglementés de vente d'électricité) ce qui lui permet de bénéficier du bouclier tarifaire. Le SYDER conseille de rester aux TRVE et ne pas intégrer de périmètre dans le futur groupement. Par contre, il attire l'attention sur l'incertitude liée au maintien des TRVE à moyen terme, il recommande d'adhérer au groupement d'achat sans PDL intégrés pour le moment. Et en tant que membre, la collectivité aura toute latitude d'intégrer de nouveau ces PDL si le contexte réglementaire le nécessite et notamment dans l'hypothèse où les prix de marché seraient plus avantageux que les TRVE.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, autorise l'adhésion de la commune d'Aveize à ce groupement et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes autres pièces nécessaires.

Délibération n°2024-09-07 : actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion du Rhône dans le cadre d'une convention unique

Monsieur le Maire rappelle que le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois. La Commune d'Aveize

avait délibéré le 21/10/2021 pour adhérer aux missions pluriannuelles suivantes : Mission inspection hygiène et sécurité - conseil en droit des collectivités- mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes – médecine préventive- mission d'intérim et en 2023 mission d'archivage pluriannuel.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^e janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le CDG69 (médecine professionnelle et préventive- inspection hygiène et sécurité- conseil en droit des collectivités- archivage pluriannuel- mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes – mission d'intérim), approuve les évolutions tarifaires et réglementaires, et autorise Monsieur le Maire à signer les éléments référents à cette affaire.

Délibération n°2024-09-08 : Adhésion au contrat d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le centre de gestion du Rhône

Monsieur le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune d'Aveize des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, la Commune d'Aveize a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon,
- que la commune d'Aveize a demandé par déclaration d'intention du 17/01/2024, au cdg69 de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance, d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025, pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux,
- que le cdg69 assure l'instruction des dossiers de sinistres et la gestion des actes afférents aux garanties souscrites, de même qu'un rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes ; qu'il convient donc de participer aux frais inhérents à la gestion administrative des dossiers, dans le cadre d'une convention ;

Il présente les garanties dans le cadre de ce contrat d'assurance, propose au conseil municipal d'y adhérer et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux des prestations négociés pour la commune d'Aveize par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe, adhère au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune d'Aveize contre les risques financiers des agents, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion ainsi que les avenants éventuels.

Délibération n°2024-09-09 : Création d'un emploi permanent à temps non complet (33/35^{ème}) d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Monsieur le Maire informe que Mme Véronique Gouttenoire Villemagne peut accéder au cadre d'emploi assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe. Elle a réussi un examen professionnel et a été inscrite sur la liste d'aptitude du CDG69 après que son dossier ait été accepté dans le cadre d'une promotion interne. Elle dépendra de la catégorie B. Actuellement elle dépend de la Catégorie C : adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe. Pour pouvoir la nommer par la suite, il convient de créer l'emploi dans un premier temps.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer cet emploi qui sera ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps non complet 33/35^{ème}, au 1^{er} novembre 2024.

Questions diverses

La commission urbanisme se réunit le 17 septembre à 11h00

Cérémonie du 11 novembre 2024 : Mme Stéphanie Malle informe que cette année la cérémonie aurait dû avoir lieu sur la commune de Duerne. Elle explique que compte tenu du projet déjà évoqué, les anciens Combattants ont accepté de se réunir sur Aveize. Les enfants de l'école devraient venir aussi. L'idée de faire une cérémonie intergénérationnelle pour remercier nos anciens combattants vivants et morts, nos forces de l'ordre, nos pompiers, tous ceux qui se battent pour la France et qui protègent la population. Il y aura la participation des Armées avec un piquet d'honneur en armes. Une demande a été faite auprès de la brigade motorisée de Brignais. Une réunion est programmée le 28 septembre en mairie pour l'organisation de cette cérémonie.

Mme Stéphanie Malle informe que le centre socioculturel Archipel a formé 15 animateurs sur la session de 2023. La plupart ont exercé sur leur territoire. La prochaine session de formation aura lieu du 26 octobre au 1^{er} novembre 2024. Elle rappelle qu'en 2023, le conseil municipal avait décidé de mettre en place un dispositif d'aide à la formation pour les sessions 2023 pour les jeunes domiciliés sur la commune. Elle demande si ce dispositif peut être renouvelé pour 2024. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal soutienne de nouveau financièrement ce dispositif. Il propose au conseil municipal de rattacher ce sujet à l'ordre du jour et l'invite à délibérer. Le conseil municipal valide cette proposition et décide que ce dispositif d'aide à la formation s'applique pour les jeunes aveizois pour les sessions 2024 et que la participation financière de 100€ sera versée directement au centre socioculturel l'Archipel.

Information de l'arrêté du Préfet portant enregistrement d'une unité de méthanisation exploitée par la société METHARAVOUERE.

M le Maire informe des nouvelles lignes de transport mises en place et notamment la ligne 143. Mme Estelle Geffard signale que des enfants scolaires sont refusés car d'autres personnes peuvent emprunter ces lignes scolaires et le bus est plein. Le conseil municipal regrette que la ligne 143 ne passe pas par le bourg d'Aveize.

M le Maire informe de l'avancée du projet concernant l'immeuble « les jardins de la côte ».

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Florence Thizy : elle présente le petit aveizois, les statistiques pour Panneau Pocket lancé en 2020 : 460 à 1201 abonnés, le site internet 5204 visites depuis le début de l'année. Concernant la réunion pour le calendrier des fêtes et le planning d'occupation des salles : la réunion s'est bien passée, 20 personnes présentes.

Intervention JC Voute : il informe de la rencontre avec la commission bâtiment et les gérants du Restaurant Rivollier. Un scénario a été choisi. Les surfaces sont cohérentes par rapport à leurs besoins. Maintenant, il convient de constituer des dossiers pour faire des demandes de subventions. Prochaine réunion le 30 septembre avec M Cateland du CAUE. Le conseil municipal est conscient de mettre tous les atouts pour avancer dans ce projet.

Il fait part de remarques émises concernant l'éclairage public. Vu que l'éclairage public a été mis en LED, est-ce possible de laisser la nuit quelques candélabres allumés. M le Maire précise que dès que la commune disposera de l'outil de la télégestion, elle pourra gérer candélabre/candélabre donc cela pourra se faire aux endroits stratégiques.

Les travaux du local esthéticienne vont démarrer prochainement.

Intervention de Jean Yves Blanchard : les travaux de voirie CCMDL ont été réalisés récemment route du Bois Rizoud et chemin du Grange Reynard. Les sapins seront finis d'être coupés cet automne.

Réunion sur l'aménagement de la rue la Croix Michel avec l'ATD et le maître d'œuvre. Ce dernier va présenter prochainement des scénarios.

Au parking de la rue de la Croix Michel, il signale qu'une bordure a été cassée, un devis a été fait pour des rondins de bois avec des piquets ou avec deux câbles. Certains conseillers proposent de poser des gabions tous les 1 m 20 ou des pierres d'enrochement (max 50 de haut).

Intervention de Sabrina Petit : avec la commission gestion et traitement des déchets, ils ont rédigé l'article pour le petit aveizois

Intervention Estelle Geffard : elle informe que l'espace de loisirs, de détente a été ouvert à l'argentière le 1^{er} aout. Il reste à finaliser l'espace parking et installer la boîte à lire. Elle a contacté le commercial de kompan qui a fait un geste commercial.

Elle propose de faire des flyers pour alerter sur les déjections canines dans les massifs, ils seront déposés dans les boîtes aux lettres des habitants du centre du bourg.

Intervention de Sabrina Bouchut : a participé à la commission gestion et traitement des déchets. Elle fait part d'une demande de personnels du Centre Médical de l'Argentière pour

que puissent être installés des bancs et des tables sous l'arche. M le Maire informe que la demande doit être faite au CMA car le CMA loue ce terrain à la CCMDL.

Intervention de Frédéric Rivoire : a assisté aux réunions pour le projet du restaurant, de la commission voirie et pour le calendrier des fêtes.

Intervention d'Evelyne Monteiller : elle informe que la médiathèque est restée ouverte tout l'été. Actuellement, exposition sur les 4 saisons en potager. 3 octobre : rentrée littéraire à l'auditorium de St Laurent de Chamousset, cette animation est ouverte à tout public. La médiathèque départementale met à disposition gratuitement ses ressources numériques.

Intervention de Roland Thollet : a participé à la réunion pour le projet du restaurant. Il fait part des problèmes liés aux fils de la fibre à Lamure. Un technicien est venu mais n'a rien fait.

Intervention de Yves Bonnard : a participé à la réunion pour le projet du restaurant. Il informe qu'une plaque PTT vers le 123 grande rue est dessoudée et provoque des problèmes de nuisances pour les riverains.

Intervention de Laurent Lhomme : il informe que le SCOT va être révisé, il avait été mis en place en 2016. La révision devra être opérationnelle en 2029. Ensuite, chaque commune devra réviser son PLU dans les trois ans. Lors de leur réunion, les logements et les hébergements d'urgence ont été abordés. Il manque de ces logements. Une étude est en cours pour relancer le service de transport à la demande.

Concernant la gestion et traitement des déchets, avec Jean Baptiste Giraud, il a rencontré M Jérémy Lechante, du service gestion des déchets de la CCMDL pour le passage des colonnes en 2025. Des propositions seront faites notamment de supprimer des points de collecte dans des endroits dangereux et où le camion grue ne pourra pas accéder. Le travail sur la suppression du porte à porte au village a été commencé. Le compostage au centre bourg fonctionne bien.

Intervention de Stéphanie Malle : concernant le centre socioculturel Archipel : retour des animations sur l'année écoulée de la commission jeunes : accompagnement des jeunes du lycée Jean Monnet ; plusieurs animations à la médiathèque d'Aveize, avec de bons retours ; le bus qui va à la rencontre des jeunes. L'idée : que les jeunes travaillent sur des projets sur le territoire avec des appels à projets. Sa prochaine mission : elle aimerait intégrer les seniors au centre socioculturel Archipel.

Séance levée à minuit.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 10/10/2024

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Laurent LHOMME



Affiché et Publié le 11/10/2024